

PROFESSION D'INFIRMIER

Parution de la loi au Journal Officiel



MOUVEMENT

(52) L'ASTHM a changé de direction. **Isabelle CAMES** en est la nouvelle directrice, succédant ainsi à **Mme Raphaëlle COLLIN**.

La loi n° 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier a été publiée au JORF du 28 juin dernier.

Ce court texte redéfinissant la profession d'infirmier fait reposer la compétence infirmière dans la loi, tout en maintenant le renvoi au réglementaire pour les précisions ; comme c'est aujourd'hui déjà le cas.

En l'état, on observera que la notion d'actes propres est maintenue et que seule la catégorie d'actes sur prescription médicale demeure en

corollaire (l'exercice sur protocole médical pourrait disparaître de la définition légale si cette version devenait définitive).

De plus, la reconnaissance d'une capacité de prescrire des examens complémentaires par les infirmiers est consacrée dans cette proposition.

On relèvera en outre qu'il est fait mention, dans la mission générale de tout infirmier soumise, de la participation à la prévention en Santé au travail. ■

AGENDA

4 septembre
Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

10 septembre
Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation
10 rue de la Rosière

16 septembre
Groupe ASMT Toxicologie
10 rue de la Rosière

24 septembre
Conseil d'administration

25 septembre
Journée d'étude
Format mixte Grand Hôtel, avec retransmission Zoom

6 octobre
Réunion d'information pré Journées Santé-Travail
Grand Hôtel

7 et 8 octobre
Journées Santé-Travail
Grand Hôtel

N'OUBLIEZ PAS !

Save the date



JST 2025

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

7 & 8 octobre

InterContinental
Paris Le Grand
2 rue Scribe
75009 Paris

Pratiques et contributions des SPSTI au regard des enjeux de société

60^{ème} édition des Journées Santé-Travail de Présanse